Les particularités d'un discours politique : les gouvernements minoritaires de Pierre Trudeau et de Paul Martin au Canada.

Dominique Labbé, Denis Monière, Cyril Labbé

▶ **To cite this version:**

Dominique Labbé, Denis Monière, Cyril Labbé. Les particularités d'un discours politique : les gouvernements minoritaires de Pierre Trudeau et de Paul Martin au Canada.. Corpus, 2005, 4, pp.79-104. halshs-00009677

HAL Id: halshs-00009677
https://shs.hal.science/halshs-00009677

Submitted on 12 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les particularités d'un discours politique : les gouvernements minoritaires de Pierre Trudeau et de Paul Martin au Canada.

Denis MONIERE
Denis.moniere@umontreal.ca

Cyril LABBE
cyril.labbe@imag.fr

Dominique LABBE
dominique.labbe@iep.upmf-grenoble.fr

Résumé : Depuis la seconde guerre mondiale, l'État fédéral canadien a été gouverné à sept reprises par des équipes sans majorité au parlement : en 1957, 1962, 1963, 1965, 1972, 1979 et 2004. Dans cette étude nous avons retenu deux cas : celui du gouvernement Trudeau 1972-1974 et celui du gouvernement Martin 2004 parce que dans ces deux cas, le même parti et le même chef ont assumé le pouvoir en situation majoritaire et en situation minoritaire. Le vocabulaire caractéristique de ces deux équipes est mis en lumière grâce au calcul des "spécificités du vocabulaire". On présente ce calcul en détail : utilisation de la loi hypergéométrique et pondération en fonction de la catégorie grammaticale du mot étudié. Il apparaît que le discours gouvernemental minoritaire est nettement impersonnel ; il sous-utilise les verbes et se réfugie dans un catalogue d'actions de court terme.

Abstract : Since the second world war, the Canadian federal state was ruled seven times by government without a majority in parliament : in 1957, 1962, 1963, 1965, 1972, 1979 et 2004. In this paper, 2 cases are studied - Trudeau's government (1972-74) and Martin's government in 2004 - because, in both cases, the same party , with the same leader, ruled the Federation, first with a majority in parliament and then without. The characteristic vocabulary of these 2 governments is highlighted thanks to the calculation of "vocabulary specificities". The paper explain how this calculation is made : use of the hypergeometric law and weighting according to the grammatical categories of the word. When the government is without majority, his speech is more impersonal ; verbs are under-used, and it speaks only of short-term actions.

Introduction

La notion de gouvernement minoritaire peut sembler paradoxale dans un système parlementaire où le gouvernement doit disposer d'une majorité à la chambre basse. Elle semble encore plus étrange au Canada où le mode de scrutin (uninominal à un tour) est justement censé assurer l'élection de gouvernements majoritaires en restreignant le nombre de partis en compétition à deux ou trois. Mais lorsque des clivages politiques multiples sont prononcés, comme c'est le cas au Canada depuis plus d'un demi-siècle, la mécanique de compression des tiers partis joue moins nettement et un certain multipartisme a pu se développer, engendrant à certaines époques des gouvernements minoritaires sans que l'opposition puisse dégager une majorité alternative. Depuis la seconde guerre mondiale, l'État fédéral a été gouverné à sept reprises par des équipes minoritaires : en 1957, 1962, 1963, 1965, 1972, 1979 et 2004. La longévité de ces gouvernements varia de 7 mois (1957) à trois ans (1965-1968). L'existence des gouvernements sans majorité fut abrégée soit parce qu'ils ont été défaits sur une législation majeure soit parce que le Premier ministre a décidé de lui-même de provoquer des élections anticipées lorsqu'il a pensé que l'électorat était mûr pour lui redonner une majorité.

Dans ce régime de type parlementaire « pur », le gouvernement est maître de l'ordre du jour des travaux du parlement et, pour l'ouverture de chaque nouvelle session parlementaire, le chef du gouvernement présente le programme de la session dans un discours — intitulé « discours du trône » par imitation de l'institution correspondante au Royaume-Uni. Ce discours préparé par le Premier ministre est lu par le ou la gouverneur(e) général(e) qui représente la couronne britannique. Au-delà des grandes lignes de l'activité législative de l'année, ce discours dévoile deux éléments importants. D'une part, comme nous l'avons montré ailleurs (*Le discours gouvernemental*. Paris : Champion, 2003), ce discours situe le gouvernement et son chef par rapport aux principaux clivages de

la vie politique canadienne. D'autre part, il dévoile la stratégie du gouvernement face à la situation politique du pays.

La situation des gouvernements minoritaires est particulièrement intéressante sur le plan de la stratégie discursive. La logique de l'action législative de ce type de gouvernement est de construire un capital politique à court terme en proposant des mesures populaires pour plaire à l'électorat afin de maximiser les chances d'un appui majoritaire à la prochaine élection qui est normalement déclenchée lorsque le parti au pouvoir est battu en Chambre sur un projet de loi important comme le discours du trône, le discours du budget ou une projet législatif sur laquelle le gouvernement sollicite la confiance de la Chambre des communes.

1. Hypothèses

Théoriquement, un gouvernement minoritaire peut suivre deux scénarios : un scénario de conciliation s'il veut éviter des élections précipitées ou un scénario d'affrontement s'il veut provoquer des élections hâtives. Puisqu'un gouvernement minoritaire est à la merci d'un consensus fragile, on peut supposer qu'il aura tendance à éviter l'arrogance, ou la polémique partisane. Il devrait prendre acte des résultats de la dernière élection et respecter la volonté des électeurs qui ont élu une majorité de députés de l'opposition. Il devrait alors composer et se rapprocher des positions des partis qui sont les plus susceptibles de l'appuyer. Il évitera de prendre des positions ou de proposer des projets de loi qui risquent d'amener sa défaite en Chambre. Il cherchera à se maintenir au pouvoir aussi longtemps que la conjoncture électorale n'est pas favorable à sa réélection. Pour ce faire il aura tendance à adapter son programme politique aux attentes de l'opposition. Il devra aussi garder l'œil sur l'état de l'opinion publique pour profiter d'un éventuel changement d'humeur de l'électorat et déclencher une élection au moment opportun. L'effet global d'une situation de gouvernement minoritaire serait de tempérer les ardeurs idéologiques à la fois du parti gouvernemental et des partis

d'opposition car ils ne savent jamais quand ils devront retourner devant les électeurs. La prudence verbale serait leur règle de conduite ce qui se traduit concrètement par la réduction du nombre de questions soumises au vote de la Chambre (Voir [Dobell 2000 : 11]).

Comme il garde l'initiative et la maîtrise de l'ordre du jour politique, le gouvernement minoritaire peut choisir l'enjeu sur lequel il sera défait et le moment où sera déclenchée la prochaine élection. Grâce à cette maîtrise du calendrier législatif, il peut choisir d'affronter rapidement ses adversaires en leur faisant porter la responsabilité d'une élection précipitée, toujours mal ressentie dans l'opinion. Dans ce scénario de confrontation, il se comportera comme s'il était un parti majoritaire et adoptera un discours provocateur qui refuse de prendre en compte les résultats de l'élection précédente et d'intégrer dans son programme législatif des propositions qui sont compatibles avec les programmes de ses adversaires. Ceux-ci seront forcés de voter contre le gouvernement et de retourner devant les électeurs. Cette stratégie d'affrontement fut pratiquée par le Parti conservateur dirigé par Joe Clark en 1979 qui se comporta comme s'il était en position majoritaire, refusa de passer des accords avec un parti d'opposition et de faire des concessions sur son programme législatif. Il fut défait lors du vote sur le budget et le 31^{e} parlement ne siégea que deux mois.

2. Corpus et méthodologie

Pour tester ces hypothèses, nous avons retenu uniquement les discours du trône prononcés par un parti gouvernemental sortant qui est réélu en situation minoritaire et qui reste dirigé par le même chef. Ce choix permet de contrôler à la fois la variable partisane et la variable personnalité qui peuvent influencer le contenu et le style discursif. Nous pourrons ainsi comparer deux situations historiques où le Canada fut dirigé par un gouvernement minoritaire : celle de 1972 à 1974 et la période actuelle où le gouvernement est dirigé par Paul Martin. Celui-ci a succédé à Jean Chrétien à la direction du Parti libéral du

Canada le 14 novembre 2003 et il est devenu premier ministre du Canada le 12 décembre 2003. Il est allé devant le peuple six mois plus tard, le 28 juin 2004. Lors de ces élections générales, le parti libéral n'a obtenu que 135 députés sur 308, les partis de l'opposition se répartissant les sièges restants de la façon suivante : Parti conservateur 99, Bloc québécois 54, Nouveau parti démocratique 19, indépendant 1.

Pour analyser la première période, nous avons retenu tous les discours produits par le gouvernement Trudeau majoritaire de 1968 à 1984 que nous avons comparés aux deux discours du gouvernement Trudeau minoritaire: 1973 et 1974. Ensuite, nous analyserons celui du gouvernement majoritaire dirigé par Paul Martin du 2 février 2004 que nous comparerons à celui du 5 octobre 2004. Par la comparaison des vocabulaires de ces discours, nous pourrons observer s'il y a ou non des différences induites par la situation de minorité parlementaire.

L'analyse repose essentiellement sur la notion de "spécificités du vocabulaire" dont le calcul sera présenté en détail. Les textes ont été traités comme dans notre précédente étude [Labbé et Monière, 2003] : correction orthographique, standardisation des graphies, lemmatisation : les flexions d'un même mot sont regroupées sous une forme vedette ("lemme") auquel est associée une catégorie grammaticale. Ainsi, les conjugaisons d'un même verbe sont groupées sous son infinitif ou les pluriels du substantif sous le singulier ou encore le féminin et le pluriel de l'adjectif sous le masculin singulier [Labbé, 1990].

Pour juger de la singularité d'un discours ou d'un auteur, il faut un étalon de référence. Jusqu'à maintenant, la plupart des chercheurs ont préféré constituer des corpus *ad hoc*, ce qui interdit *de facto* toute comparaison sérieuse avec les résultats obtenus dans d'autres recherches du même genre. D'où un caractère faiblement cumulatif de la recherche en ce domaine : chaque chercheur semble "réinventer", à nouveaux frais, l'ensemble de la démarche… Il serait évidemment préférable d'utiliser de larges corpus qui seraient à la disposition des chercheurs pour de multiples comparaisons de détail. Par

exemple, dans notre cas, on pourrait songer à un corpus représentatif du discours politique canadien contemporain (de 1945 à nos jours) comportant les principaux discours prononcés par les leaders de la majorité et de l'opposition. En attendant la constitution de ce corpus "idéal", il faut se résoudre à constituer des ensembles plus petits à propos desquels les principaux paramètres sont bien contrôlés. Par exemple, en choisissant les "discours du trône" évoqués ci-dessus, on peut envisager de comparer tout gouvernement nouveau avec ses prédécesseurs, comme nous allons le faire pour le gouvernement Martin.

Nous devons tenir compte de deux échelles de temps :

— le temps court, le même Premier ministre peut être observé dans des conjonctures politiques différentes. Ainsi, P. Martin en position majoritaire puis minoritaire. Cependant le discours de février 2004 (majoritaire) a été écrit dans des circonstances un peu particulières (année préélectorale) et sa taille n'est pas suffisamment importante pour permettre une comparaison approfondie (voir plus bas, la discussion concernant le modèle théorique à la base du calcul des spécificités du vocabulaire).

— le temps long : pour effectuer la comparaison nous avons utilisé comme corpus de référence l'ensemble des discours du trône prononcés de 1945 à 2004 qui totalise 50 discours et 167,697 mots. Il sera baptisé "Corpus total" dans la suite de cet article et servira d'étalon de référence principal.

Mais il ne suffit pas de savoir à quoi comparer, il faut encore neutraliser l'influence de certaines variables qui risquent de "parasiter" cette comparaison. C'est notamment le cas des catégories grammaticales.

3. L'influence des parties du discours

L'étiquetage systématique des textes rend possible l'étude des parties du discours. En effet, la densité des verbes, des noms ou des mots outils varie en fonction des locuteurs et elle est sensible aux thèmes abordés et aux situations particulières dans lesquelles se trouve le locuteur. Les deux tableaux ci-dessous résument les principaux résultats de la comparaison entre le

corpus de référence et les discours émis par les deux gouvernements minoritaires (Trudeau et Martin).

Tableau 1.
Écarts dans les densités d'emplois des principales catégories grammaticales entre le corpus "Trudeau minoritaire" et le corpus total.

Catégories	A‰ Corpus*	B‰ Ss corpus*	A/B%	(B-A)/A%
Verbes	11,9	10,8	90,1	-9,9
Formes fléchies	*5,8*	*4,9*	*83,1*	*-16,9*
Participes passés	*1,7*	*1,4*	*84,5*	*-15,5*
Participes présents	*0,5*	*0,6*	*101,7*	*+1,7*
Infinitifs	*3,9*	*3,9*	*101,5*	*+1,5*
Noms propres	1,8	1,4	74,8	-25,2
Noms communs	23,3	24,2	103,9	+3,9
Adjectifs	8,1	8,3	102,5	+2,5
Adj. participe passé	*1,0*	*1,1*	*108,4*	*+8,4*
Pronoms	5,1	4,4	84,5	-15,5
Pronoms personnels	*2,9*	*2,3*	*80*	*-20*
Déterminants	21,8	22,2	102,2	2,2
Articles	*17,1*	*18,7*	*109,1*	*+9,1*
Nombres	*1,1*	*1,2*	*104,2*	*+4,2*
Possessifs	*2*	*0,9*	*45,9*	*-54,1*
Démonstratifs	*0,7*	*0,6*	*92,5*	*-7,5*
Indéfinis	*0,9*	*0,8*	*97,8*	*-2,2*
Adverbes	3,2	2,9	91,1	-8,9
Prépositions	20,2	22	109,1	+9,1
Conjonctions	4,5	3,8	84,5	-15,5

* pour mille mots ** pour cent.

Ce tableau se lit de la manière suivante : la première ligne signifie que, dans le corpus de référence, on rencontre 12 verbes en moyenne pour 100 mots et que, dans les deux discours prononcés par PE Trudeau en position minoritaire, cette proportion tombe à moins de 11%, soit un "déficit" de 9,9%. Ce déficit est particulièrement sensible pour ce qui concerne les participes passés (-15,5%). Les écarts sont, pour la plupart, suffisamment importants pour ne pas provenir de simples fluctuations aléatoires. La comparaison de "Martin minoritaire" avec le corpus total fait également apparaître des écarts de

grande ampleur et assez comparables à ceux observés sur les deux discours de "Trudeau-minoritaire" (tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2.
Écarts dans les densités d'emplois des principales catégories grammaticales entre le corpus “Martin minoritaire” et le corpus total.

Catégories	A‰ Corpus*	B‰ Sous corpus*	A/B%	(B-A)/A%
Verbes	11,9	11,4	96,1	-3,9
Formes fléchies	*5,8*	*5,9*	*102,5*	*+2,5*
Participes passés	*1,7*	*1*	*60,1*	*-39,9*
Participes présents	*0,5*	*0,6*	*105,6*	*+5,6*
Infinitifs	*3,9*	*3,9*	*100,8*	*0,8*
Noms propres	1,8	1,9	103,9	+3,9
Noms communs	23,3	23,6	101,4	+1,4
Adjectifs	8,1	8,9	109,4	+9,4
Adj. participe passé	*1,1*	*1,0*	*93,6*	*-6,4*
Pronoms	5,1	5,1	100,5	+0,5
Pronoms personnels	*2,8*	*2,7*	*95,4*	*-4,6*
Déterminants	21,8	21,6	99,1	-0,9
Articles	*17,2*	*17,2*	*99,9*	*-0,1*
Nombres	*1,1*	*1,1*	*94,7*	*-5,3*
Possessifs	*1,9*	*1,8*	*95,4*	*-4,6*
Démonstratifs	*0,7*	*0,8*	*115,8*	*+15,8*
Indéfinis	*0,9*	*0,7*	*83,5*	*-16,5*
Adverbes	3,2	3,0	94,6	-5,4
Prépositions	20,3	18,9	92,8	-7,2
Conjonctions	4,4	5,5	126,0	+26,0

* pour mille mots ** pour cent.

Naturellement, le calcul peut se voir opposer une objection : rien ne dit que ce soit la situation minoritaire qui entraîne ces modifications ; elles peuvent tenir au style particulier des deux hommes (ou à celui des personne chargées d'écrire ces textes…). On dispose du moyen de le vérifier. Comme indiqué plus haut, Pierre Trudeau a longtemps gouverné en position majoritaire. De même, Paul Martin a prononcé le dernier discours du trône de la précédente législature (2 février

2004). Il suffit donc de comparer les discours émis dans ces deux situations (tableau 3).

Tableau 3.
Écarts dans les densités d'emplois des principales catégories grammaticales entre les discours minoritaire et majoritaire par le même orateur.

Catégories	Trudeau minoritaire/ Trudeau majoritaire	Martin minoritaire/ Martin majoritaire
Verbes	-7,4	-8,8
Formes fléchies	*-18,4*	*-10,2*
Participes passés	*-7,1*	*0,0*
Participes présents	*+33,3*	*-16,7*
Infinitifs	*-2,6*	*-7,7*
Noms propres	0,0	0,0
Noms communs	+2,9	+3,4
Adjectifs	+1,2	+9,0
Adj, participe passé	*0,0*	*0,0*
Pronoms	-15,9	-17,6
Pronoms personnels	*-21,7*	*-14,8*
Determinants	+2,3	+3,7
Articles	*+7,5*	*+2,9*
Nombres	*-8,3*	*+36,4*
Possessifs	*-66,7*	*-22,2*
Démonstratifs	*-33,3*	*+12,5*
Indéfinis	*-12,5*	*+14,3*
Adverbes	-31,0	-30,0
Prépositions	+9,1	+0,5
Conjonctions	-18,4	+5,5

La lecture de ces tableaux peut se faire à deux niveaux.

En premier lieu, de manière générale, la langue française oppose le groupe verbal (verbes + pronoms + adverbes) au groupe nominal (substantifs + adjectifs + déterminants + prépositions). Naturellement, les frontières entre ces deux groupes ne sont pas étanches. Par exemple, certains adverbes interviennent dans le groupe nominal (généralement devant un adjectif) ; certaines prépositions s'utilisent dans le groupe verbal

(devant un infinitif, notamment). De plus, ils n'occupent pas des surfaces égales : le groupe nominal domine toujours assez largement (plus à l'écrit qu'à l'oral cependant) : il occupe 75% de la surface totale du corpus Trudeau et 72,5% de celle du corpus Martin. Ces réserves admises, le tableau 4 ci-dessous résume les mouvements de ces deux groupes et permet de conclure que le passage d'une situation majoritaire à une situation minoritaire a bien entraîné la même réaction fondamentale : recul du verbe et montée parallèle du groupe nominal (le poids prépondérant du groupe nominal explique que, pour ce dernier, la hausse paraisse proportionnellement plus modeste que le recul du verbe).

Tableau 4.
Évolution des deux principaux groupes de parties du discours lors du passage en position de gouvernement minoritaire

	Trudeau minoritaire/ Trudeau majoritaire	Martin minoritaire/ Martin majoritaire
Groupe Verbal	- 13.3	- 14,4
Groupe Nominal	+ 4,2	+ 3,4

On peut en conclure que, à 30 ans d'intervalle, les deux gouvernements Trudeau et Martin — tous deux libéraux et tous deux placés dans la même situation exceptionnelle pour le Canada (une chambre sans majorité claire) — ont présenté les mêmes réactions d'ensemble, même s'il existe aussi quelques divergences intéressantes dans le détail.

En second lieu, on peut examiner le détail des évolutions internes dans chacun de ces deux grands groupes.

Pour ce qui concerne le groupe verbal, on observe la même fuite envers les verbes fléchis (en fait, il s'agit du présent et surtout du futur, car le passé simple s'utilise guère) ; la même neutralité envers le participe passé (que les deux hommes emploient d'ailleurs moins que la moyenne des Premiers ministres) ; mais les choix sont divergents concernant le participe présent : en fait, cela ne concerne qu'un très petit

nombre d'emplois (les deux hommes, surtout Trudeau, utilisent ce mode beaucoup moins que la moyenne des locuteurs français). Les appendices du verbe (pronoms personnels et adverbes) connaissent eux aussi une baisse importante : non seulement ces deux catégories accompagnent le recul du verbe, mais elles l'amplifient. Ce rôle d'amplificateur semble être une loi générale pour le français. Nous verrons plus bas quels sont les pronoms qui sont spécialement affectés par ce recul dans le cas particulier du discours gouvernemental minoritaire.

Pour ce qui concerne le groupe nominal, la croissance se porte également sur l'adjectif et les autres appendices du substantif (déterminants et prépositions). Mais ici les mouvements ne sont pas tous orientés dans le même sens. On trouve chez les deux orateurs une augmentation de l'article et un recul considérable du possessif. En revanche, les deux hommes paraissent avoir une réaction inverse concernant les chiffres et dates ainsi que les démonstratifs : Trudeau les évite plutôt, là où, au contraire, Martin les mobilise.

Il reste une question intéressante : au-delà de ces mouvements d'ensemble, quels sont les mots qui sont spécialement concernés ? Le calcul des "spécificités du vocabulaire" permet de répondre à cette question.

4. Les spécificités du vocabulaire

Pour comparer le vocabulaire des deux Premiers ministres avec celui des corpus de référence, plusieurs procédés sont envisageables.

Le plus évident consiste à comparer la fréquence d'emploi de chaque mot dans les corpus, pris deux à deux, en appliquant les tests statistiques classiques pour la comparaison des fréquences d'un caractère dans deux populations différentes : khi2, loi normale pour les vocables les plus fréquents (fréquence supérieure à 30), loi de Poisson pour les autres, etc. Outre le recours, toujours malaisé, à des tables, on remarquera que ces instruments ne donnent que des approximations. Ce sont des

palliatifs inventés à une époque où l'absence d'ordinateur interdisait que l'on puisse envisager le calcul direct.

La loi normale semble fournir un cadre intellectuel logique : on considère les discours minoritaires comme autant d'échantillons extraits aléatoirement d'une urne de Bernouilli constituée par le corpus de référence. Le prélèvement de l'échantillon n'affecte pas le contenu de l'urne : le tirage d'un mot est un événement indépendant de ceux qui l'ont précédé ou qui le suivent… L'espérance mathématique d'un événement — par exemple : probabilité qu'un mot *X* se trouve *n* fois dans l'échantillon — et l'écart type autour de cette valeur centrale sont aisément calculables. Mais cela suppose que la taille des échantillons prélevés soit très petite par rapport à la dimension de l'urne (afin que le prélèvement n'affecte pas son contenu). La dimension des corpus disponibles rend ce pré-requis irréaliste. Par exemple, la taille du “Corpus total” est de 167 702 mots et l’ensemble des discours de P.-E. Trudeau en comporte 53 248. Il est impossible de considérer que le "prélèvement" du second sera sans influence sur la composition du premier (l'urne).

De plus, tout texte en langue naturelle comporte une proportion considérable de mots de faible fréquence : aussi grand que soit le corpus de référence, il contiendra toujours une majorité de vocables apparaissant une fois ou très rarement. Le tirage d'un de ces mots “rares” aura une influence évidente sur le contenu de l'urne et sur les épreuves suivantes.

Il est donc nécessaire d'utiliser la loi hypergéométrique — ou “tirage sans remise” (le tirage d'un vocable modifie son espérance mathématique de figurer dans les tirages suivants) — et d'inclure explicitement dans l'urne le corpus sous revue. Le calcul présenté ci-dessous est inspiré de celui proposé par P. Lafon pour les “spécificités du vocabulaire” [Lafon, 1984] reformulé par [Labbé et Labbé 1994] et appliqué pour la première fois par [Hubert et Labbé 1995] sur le vocabulaire du général de Gaulle.

Soit :

— le corpus de référence (*C*) composé de N_c occurrences (taille en “mots”) ;

— le sous-corpus étudié (B avec $B \in C$) composé de N_b occurrences ;
— un vocable i quelconque de fréquence absolue F_{ic} dans C et F_{ib} dans B.

Si les mêmes lois de composition sont à l'œuvre dans la population totale C et dans la sous-population B, alors la fréquence théorique d'un vocable i dans B (E_{ib}) sera sa fréquence dans C pondérée par le rapport entre la taille de B et celle de C :

$$E_{ib(u)} = F_{ia} * U \quad avec \ U = \frac{N_b}{N_c}$$

Si la fréquence constatée (F_{ib}) est différente de la fréquence attendue (E_{ib}), quand peut-on dire que le vocable est significativement sur-employé ou sous-employé dans B par rapport à C ? Pour répondre à cette question, il faut considérer la probabilité de l'événement observé F_{ib} par rapport à l'événement attendu (E_{ib}). Cette probabilité est la combinaison de deux évènements :
— le nombre de possibilités différentes de choisir N_b mots dans un total de N_c:

$$C_c^b = \frac{N_c!}{N_b!(N_c - N_b)!} = \begin{bmatrix} N_c \\ N_b \end{bmatrix}$$

— le nombre de possibilités différentes de choisir F_{iu} mots dans un total de F_{ic} :

$$C_{F_{ic}}^{F_{ib}} = \frac{F_{ic}!}{F_{ib}!(F_{ic} - F_{ib})!} = \begin{bmatrix} F_{ic} \\ F_{ib} \end{bmatrix}$$

La probabilité composée de ces deux événements suit une loi hypergéométrique dont les paramètres sont : F_{ic}, F_{ib}, N_b, N_c:

$$(1) \quad P(X = F_{ib}) = \frac{\begin{bmatrix} F_{ia} \\ F_{ib} \end{bmatrix} \begin{bmatrix} N_a - F_{ia} \\ N_b - F_{ib} \end{bmatrix}}{\begin{bmatrix} N_a \\ N_b \end{bmatrix}}$$

À condition que N_c, F_{ic} et N_b soient suffisamment grands, les valeurs de cette probabilité se distribueront selon une courbe

en cloche, avec un mode pour $F_{ib} = E_{ia(u)}$, la formule (1) donnant la valeur de l'ordonnée de la courbe pour l'abscisse F_{ib} .

Cette probabilité mesure la probabilité d'un événement et non pas la force du lien (d'attirance ou de répulsion) qui unit le vocable en question au sous-corpus considéré. Soit L_{ib} cette liaison. Il est proposé d'en mesurer l'intensité par la surface comprise sous la courbe en partant de 0 et en calculant P autant de fois qu'il faut pour atteindre F_{ib}. (graphique ci-dessous) selon la formule (2).

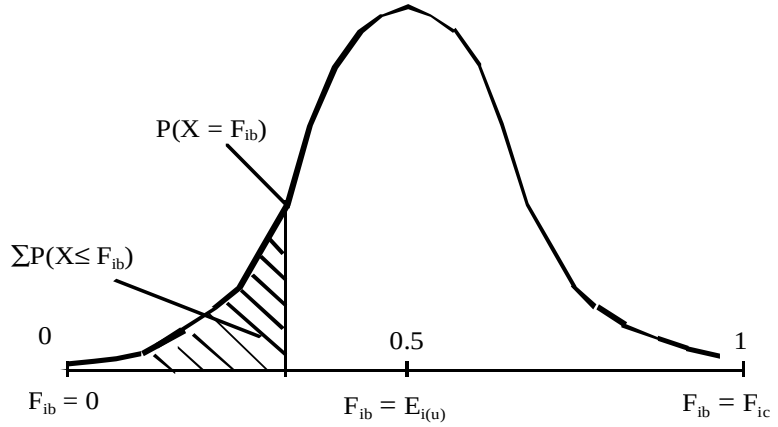

$$(2)\quad L_{ib} = P(X \leq F_{ib}) = \sum_{j=0}^{j=Fib} P(X = j)$$

L varie entre zéro (le vocable n'est pas attesté dans *B*) et 1 (toutes les occurrences du vocable *i* se manifestent dans *B*). Un vocable sera significativement sur-employé dans *B* lorsque *L* aura une valeur supérieure à .975 ou à .995 suivant que l'on choisira un risque d'erreur de 5% ou de 1%. La liaison entre *B* et le vocable *i* sera d'autant plus forte que *L* sera plus proche de 1. A l'inverse, une valeur inférieure à .005 (ou à .025 si l'on choisit un risque d'erreur de 5%) signifiera que le vocable *i* est significativement sous-employé dans le corpus sous revue. Lorsque l'on travaille sur de vastes sous-corpus ou uniquement sur les mots les plus fréquents, il est préférable de choisir le

seuil le plus sévère (1%) afin de tenir compte de la "convergence en probabilité" que nous discutons plus bas.

Ce raisonnement appelle quelques remarques préalables.

En premier lieu, F_{ib} peut varier entre 0 — aucune occurrence du vocable dans B — et F_{ia} : toutes les occurrences du vocable sont observées dans le sous-corpus $(0 \leq F_{ib} \leq F_{ia})$. En développant (1), on constate que le calcul n'a de sens que si $F_{ic} < N_b$ et $F_{ic} < (N_c - N_b)$. La seconde borne va de soi (l'urne doit être nettement plus grande que le corpus sous revue). La première borne signifie que le calcul doit porter sur de grands corpus, ou que, si B est petit, on doit exclure du calcul les vocables les plus fréquents (les “mots-outils”).

Deuxièmement, les résultats de la formule (2) sont théoriquement indépendants de la fréquence absolue du vocable *i*. En pratique, ce n'est pas le cas : les mots les plus fréquents apparaissent "trop" nombreux dans les listes de vocables spécifiques comme celles qui sont présentées dans les annexes 2 et 3. En effet, la formule (1) postule qu'un mot quelconque peut être associé à n'importe quel autre. Pour ce qui concerne les mots de basse fréquence, le nombre théorique de combinaisons (calculé par la formule 1) n'est pas très différent du nombre réel combinaisons effectivement permises par les règles du français usuel. Ce n'est plus le cas quand on considère les mots les plus fréquents : le nombre théorique des combinaisons dans lesquels ils peuvent entrer est presque infini, mais la plupart d'entre elles sont interdites par la grammaire et la syntaxe. Autrement dit, le poids des contraintes découlant de l'usage d'un langage "naturel", combiné avec le projet poursuivi par l'auteur, pèse beaucoup plus lourdement sur la localisation des occurrences d'un vocable de haute fréquence, spécialement quand il s'agit d'un mot "outil" [Labbé & Labbé, 1994]. Par conséquent, il n'est pas inutile de prendre en compte la fréquence absolue d'un vocable spécifique. Quand deux vocables obtiennent des indices sensiblement égaux, le moins fréquent des deux est certainement le plus spécifique.

Troisièmement, le calcul des spécificités du vocabulaire doit tenir compte de l'incidence des variations de densité des

catégories grammaticales. Si ce n'était pas le cas, le résultat de la formule (2) appliqué aux discours "minoritaires" de MM. Trudeau et Martin est prévisible : les spécificités positives — c'est-à-dire les vocables significativement sur-employés dans ces discours "minoritaires" par rapport à leur fréquence dans le reste du corpus — seront surtout composées de substantifs et d'adjectifs (et d'abord les plus fréquents) ; les pronoms, les verbes usuels et les adverbes formeront l'essentiel des spécificités négatives. Il s'agit d'un problème général comme on pourra le vérifier en consultant les listes des spécificités qui ont été publiées par plusieurs chercheurs dans divers articles ou ouvrages depuis 20 ans : le déséquilibre entre les parties du discours est la règle. Il faut donc neutraliser ce "parasitage".

Soit : *A* la catégorie grammaticale du vocable *i* ; F_{ab} et F_{ac} la somme des fréquences de tous les vocables appartenant à cette même catégorie grammaticale dans le sous-corpus *B* et dans le corpus entier (*C*). Les "densités" de *A* dans *B* et *C* sont :

$$Dens_{ac} = \frac{F_{ac}}{N_c} \; ; \; Dens_{ab} = \frac{F_{ab}}{N_b}$$

Et α la relation entre ces deux densités:

$$\alpha = \frac{Dens_{ac}}{Dens_{ab}}$$

Afin de donner à chaque vocable du corpus une chance — égale en fonction de sa fréquence totale dans le corpus entier et indépendante de sa catégorie grammaticale —, d'intervenir dans le sous-corpus étudié, la formule (2) est ainsi modifiée :

$$(3) \quad L_{ib} = P(X \leq \alpha F_{ib}) = \sum_{j=0}^{j=\alpha Fib} P(X = j)$$

C'est cette formule qui a été appliquée aux discours prononcés entre 1972 et 1974, puis en automne 2004, par les deux gouvernements minoritaires.

5. Le vocabulaire caractéristique de deux gouvernements minoritaires

Les résultats de l'analyse sont résumés dans les annexes II et III placées à la fin de cet article. A titre d'exemple, le tableau 5 ci-dessous présente les vocables les plus spécifiques des deux discours prononcés par P.-E. Trudeau à la tête d'un gouvernement minoritaire (le classement est effectué sur l'ensemble des décimales renvoyées par le processeur mais ces décimales ne sont pas affichées au-delà de la cinquième car elles n'ont pas vraiment de sens). Etant donné que le substantif "prix" est employé 124 fois dans le corpus de référence (F_{ic}), il en est attendu 5,7 dans le sous-corpus (E_{ib}). En réalité, le Premier ministre l'a employé 33 fois dans ses deux discours minoritaires (F_{ib}). La formule (3) indique qu'un tel écart a moins d'une chance sur 10 000 de se produire sous l'effet du hasard, ou encore que l'on a parcouru pratiquement toute la surface comprise sous la courbe avant d'atteindre F_{ib}. Enfin, si l'on tient compte de notre remarque concernant l'influence de la fréquence absolue, il est évident que les vocables les plus remarquables de ces deux discours sont "denrées" (*alimentaires*), "approvisionnement" (mais le mot "prix" leur est lié dans de nombreuses expressions).

Tableau 5.
Les vocables les plus spécifiques des deux discours "minoritaires" de P.-E. Trudeau

Rang	Vocables	F_{ic}	F_{ib}	E_{ib}	Specificité
1	Prix	124	33	5,7	0,99999
2	Denrée	25	13	1,1	0,99999
3	approvisionnement	21	10	ε	0,99999
4	alimentaire	37	12	1,7	0,99999
5	Pétrole	46	13	2,0	0,99999
6	politique (nf)	197	28	9,0	0,99999
7	marché	163	21	7,0	0,99999
8	On	321	32	14,0	0,99998
9	raisonnable	15	6	ε	0,99997
10	Hausse	29	8	1,0	0,99997

Si l'on se reporte aux concordances des vocables spécifiques présentés dans les deux annexes, spécialement les substantifs, on se rend compte que, en 1973-74, beaucoup de suremplois sont liés au souci du Premier ministre de limiter l'action gouvernementale à quelques dossiers urgents, dans le but de satisfaire les exigences du Nouveau parti démocratique dont l'appui lui était nécessaire pour adopter les projets de loi. C'est le cas notamment des mesures proposées pour améliorer le régime de sécurité social. Mais le gouvernement doit aussi répondre à la conjoncture économique marquée par la hausse des prix du pétrole et celle des denrées alimentaires. Par un train de mesures anti-inflationnistes, le gouvernement Trudeau espérait ainsi reconquérir les suffrages des classes moyennes qui lui avaient fait défaut aux élections de 1972. A l'opposé, les spécificités négatives montrent une volonté de donner moins de poids à la politique internationale (*paix*, *monde*) et aux questions liées à la nation canadienne. A ce sujet, l'on notera aussi le sous-emploi du verbe "approuver" qui concerne l'activité législative.

Trente ans après, dans le discours du Premier ministre Martin, on retrouve de nombreuses tendances semblables notamment en ce qui concerne le sous-emploi des mots désignant le travail parlementaire (puisque c'est là que réside le principal danger d'un vote négatif). Mais alors que Trudeau avait choisi de parler du *Canada*, Martin semble se préoccuper plus des *Canadiens* et des *Autochtones*. Les *Canadiens* sont placés au centre du discours comme juges de l'action gouvernementale et de la bonne marche du pays comme l'illustre cet extrait qui montre comment le gouvernement minoritaire cherche à associer de façon rhétorique les partis de l'opposition à la formulation de ses objectifs.

> « Le gouvernement entame cette nouvelle session en s'engageant, d'un commun accord avec tous les parlementaires indépendamment de leur affiliation partisane à faire des progrès réels pour les Canadiens. La population canadienne veut que le gouvernement et que tous les parlementaires s'élèvent au dessus de la partisanerie pour servir l'intérêt public. » (Martin 2004 B).

En revanche, au-delà de ces changements circonstanciels, les mouvements dans les pronoms et les déterminants sont particulièrement caractéristiques : la substitution de l'impersonnel — "on" chez Trudeau, "il" chez Martin —aux pronoms "nous" et "vous" ainsi que le recul des adjectifs possessifs (*mon, notre, votre, son*) indiquent une volonté de "dépersonnaliser" le discours. Cette volonté est d'autant plus claire que ce sont les pronoms personnels qui enregistrent le plus fort déficit chez Trudeau comme chez Martin quand ils se trouvent en position minoritaire (cf. ci-dessus les tableaux 2 et 3). C'est la conclusion essentielle que l'on peut tirer de cette expérience : lorsqu'un gouvernement est en minorité parlementaire, son chef aura toujours tendance à dépersonnaliser son propos et à se réfugier dans un catalogue d'actions de court terme, en renonçant apparemment aux mesures plus ambitieuses qui nécessiteraient une majorité au parlement. Nous avons constaté les mêmes mouvements dans le discours gouvernemental français de 1945 à nos jours [Labbé & Monière 2003, pp 124-127].

Afin de rendre cette analyse plus vivante, il est intéressant de fournir quelques phrases à titre d'exemples, à la manière d'un dictionnaire. Pour éviter un choix arbitraire, on demande à l'ordinateur de relire les discours minoritaires et de noter chaque phrase. Le score est augmenté d'un point à la rencontre d'une spécificité positive et diminué d'un point quand il s'agit d'une spécificité négative. Voici les deux phrases les plus caractéristiques. La première est tirée du discours de P.-E. Trudeau minoritaire, au printemps 1974 juste avant la dissolution et les élections générale du 8 juillet 1974 ; la seconde du discours de Martin à l'automne 2004. On y lit le même souci de présenter une action pragmatique répondant aux soucis de l'heure et ne nécessitant pas d'activité législative d'envergure.

> "Le gouvernement s'occupe de mettre au point une politique relative à l'alimentation et fondée sur les objectifs suivants : - un approvisionnement sûr et suffisant en denrées alimentaires de qualité pour les habitants du Canada, dont le nombre va en augmentant et le niveau de vie en s'améliorant ; - des prix

raisonnables : pour le consommateur, c'est-à-dire des prix qui n'obligeront pas les Canadiens à dépenser une fraction excessive de leur revenu pour se nourrir suffisamment et convenablement ; - pour le producteur, c'est-à-dire des prix qui fourniront un revenu suffisant pour encourager la production de denrées alimentaires qui peuvent être produites économiquement et efficacement au Canada ; un approvisionnement constant et une production croissante des denrées alimentaires que le Canada peut offrir à des prix concurrentiels sur les marchés d'exportation, et des denrées qu'il distribue dans le cadre de programmes internationaux d'aide alimentaire. (Trudeau, 1974A)"

"Pour s'attaquer aux grands dossiers comme le réaménagement urbain, l'intégration des immigrants et les difficultés des Canadiens autochtones à l'extérieur des réserves, le gouvernement étendra l'approche de partenariat utilisée pour instaurer les ententes avec Vancouver et Winnipeg, et il entreprendra de mettre en oeuvre l'entente de collaboration qu'il a conclue récemment avec le gouvernement de l'Ontario en matière de prestation de services" (Martin, octobre 2004).

Conclusions

À quoi attribuer ce même mouvement de "fuite" en face du groupe verbal et l'augmentation concomitante du groupe nominal qui caractérisent les discours des gouvernements minoritaires? Dans son analyse du vocabulaire des présidents de la république française depuis 1958, [Mayaffre 2004] propose l'hypothèse selon laquelle une prépondérance relative du substantif marquerait un discours orienté vers les "finalités de la politique" (les notions, les concepts, les idées) et qu'une augmentation de la densité des verbes déplacerait le centre de gravité du discours vers "les moyens de la politique". Si l'on applique cette hypothèse aux cas des deux gouvernements Trudeau et Martin, on devrait en conclure que la situation parlementaire précaire de gouvernement sans majorité les a conduits à donner plus de place aux idées qu'à l'action dont ils n’ont pas les moyens parlementaires. Cela paraît logique, mais cela ne cadre pas tout à fait avec les enjeux modestes affichés

dans ces trois discours et avec leur côté apparemment "pragmatique".

Deux explications complémentaires sont proposées par la stylistique et la linguistique. D'une part, pour la stylistique traditionnelle, la construction nominale "présente le fait sans date, sans mode, peut-être sans aspect, sans le rattacher nécessairement à un sujet (donc à une cause), à un objet (donc à un but)" [Cressot 1963 : 154]. D'autre part, pour la linguistique, le verbe (ou ses équivalents) a une double fonction : la "fonction cohésive" qui organise "en une structure complète les éléments de l'énoncé" et la fonction assertive qui "dote l'énoncé d'un prédicat de réalité" car l'élément verbal implique une référence à un ordre qui n'est plus simplement celui du discours mais celui de la réalité [Benveniste 1981, 1 : 154]. Si l'on adopte ces hypothèses, la préférence pour le groupe nominal permettrait d'effacer dans le discours (au moins partiellement) les questions dont le gouvernement n'a plus la réponse : comment obtenir l'adoption des mesures évoquées et les moyens de les mettre en œuvre *réellement* ?

Sans doute est-il trop tôt pour trancher ces questions qui se situent à l'intersection de la linguistique et de l'analyse des idéologies. Cependant, la discussion peut enfin quitter le domaine théorique grâce aux vastes corpus étiquetés qui sont placés dans le domaine public. Encore faut-il naturellement que ces corpus soient dotés d'un étiquetage sans erreur et conforme aux conventions habituelles chez les usagers de la langue française…

Nous espérons également avoir montré combien les spécificités du vocabulaire peuvent être utiles pour l'analyse du discours politique. Là encore, leur emploi nécessite quelques précautions : la loi hypergéométrique s'impose ; les différences de pondération dans les catégories grammaticales doivent être prises en compte ; les fréquences absolues seront également considérées au moins dans l'interprétation des résultats.

La constitution de vastes corpus est une nécessité pour le développement de l'analyse du discours. À ce propos, il faut souligner que ces corpus ne pourront être utilisables que s'ils

répondent à certains critères formels. Il faut notamment que les graphies aient été soigneusement standardisées et, pour le français, que tous les mots aient été lemmatisés. A ces deux conditions, la statistique appliquée au langage pourra offrir des outils précieux non seulement pour les historiens et les politistes mais aussi pour les linguistes.

Références bibliographiques

Benveniste É. (1981). « La phrase nominale ». *Bulletin de la Société linguistique de Paris* (1950) reproduit dans *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, tome 1 pp. 151-167.

Cressot M. (1963). *Le style et ses techniques*. Paris : PUF.

Dobell P. (2000). « À quoi les Canadiens peuvent-ils s'attendre advenant un gouvernement minoritaire ? ». *Enjeux publics* vol 1, no 6, pp. 1-20.

Hubert P. & Labbé D. (1995). "La structure du vocabulaire du général de Gaulle" in Bolasco Sergio, Lebart Ludovic & Salem André (eds). *III Giornate internazionali di Analisi Statistica dei Dati Testuali*. Rome: Centro d'Informazione e stampa Universitaria. Vol II: pp. 165-176.

Labbé C. & Labbé D. (1994). *Que mesure la spécificité du vocabulaire ?*. Grenoble: CERAT. Décembre 1994 & juin 1997. Publié dans. Disponible en ligne sur le site de la revue Lexicometrica. 3-2001.

Labbé D. (1990). *Normes de saisie et de dépouillement des textes politiques*. Grenoble: Cahier du CERAT.

Labbé D. & Monière D. (2003). *Le vocabulaire gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000).* Paris : Champion.

Lafon P. (1984). *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*. Genève-Paris : Slatkine:Champion.

Mayaffre D. (2004). *Paroles de Président*. Paris : Slatkine/Champion.

Monière D., Labbé D. (2002). « Essai de stylistique quantitative : Duplessis, Bourassa et Lévesque» dans Morin A. et Sébillot P. (eds). *VIe journées internationales d'Analyse des données textuelles.* Saint-Malo 13-15 mars 2002. Rennes : IRISA-INRA, vol 2, pp. 561-569.

Annexe I

Tableau 1 :Description quantitative du corpus

	Nombre de mots	
	majoritaire	minoritaire
Trudeau	42 994	7 700
Martin	8 675	6 211

Annexe II.

Spécificités du vocabulaire des deux discours de Pierre Trudeau en position minoritaire (comparés au corpus total des discours du trône depuis 1945)

Vocables significativement sur-employés au seuil de 5 pour cent
(Classement par catégories grammaticales et spécificité décroissante)

Noms propres : Canada

Verbes : concerner, annoncer, présenter, stimuler, protéger, proposer, augmenter, tenir, constituer, pouvoir, entendre, prendre

Substantifs : prix, denrée, isolement, politique, approvisionnement, revenu, pétrole, hausse, amendement, consommateur, mesure, grain, marché, pêcheur, ouest, producteur, production, exportation, conférence, ensemble, pays, sécurité, objectif, amélioration, disposition, aide, consultation, société, situation, régime, transport, économie, province, expansion, programme, emploi

Adjectifs : alimentaire, raisonnable, social, industrialisé, principal, économique, industriel, croissant, urbain, scientifique, général, meilleur, canadien

Pronoms : on, lui-même, un, qui, lequel, le

Adverbes : davantage, particulièrement

Déterminants : soixante, un, autre, plusieurs, tout

Conjonctions et prépositions : de, afin, que

Vocables significativement sous-employés au seuil de 5 pour cent
(Classement par catégories grammaticales et spécificité décroissante)

Noms propres : Canadien

Verbes : avoir, inviter, aider, approuver, faire, donner, adopter, être, rendre, continuer, étudier

Substantifs : santé, avenir, ministre, nation, paix, enfant, défense, effort, vie, guerre, année, droit, comité, changement, loi, modification, concert, parlement, entreprise, investissement, monde, siècle

Adjectifs : public, nouveau, grand

Pronoms : nous, ils, vous, il

Adverbes : plus, aujourd'hui, où

Déterminants : mon, notre, votre, son, quatre, vingt

Conjonctions et prépositions : avec, et

Annexe III

Spécificités du vocabulaire du discours de Paul Martin en position minoritaire (comparés au corpus total des discours du trône depuis 1945)

Vocables significativement sur-employés au seuil de 5 pour cent
(Classement par catégories grammaticales et spécificité décroissante)

Noms propres : Autochtone, Canadien
Verbes : mettre, exiger, consister, favoriser, falloir, rendre, renforcer, vouloir, viser,
Substantifs : santé, collectivité, stratégie, engagement, parlementaire, maladie, résultat, intégration, plan, gouvernement, monde, défi, système, investissement, prestation, point, but, matière, personne, développement, collaboration, technologie, énergie, intérêt, enfant,
Adjectifs : intelligent, autochtone, global, durable, commun, régional, public,
Pronoms : il, qui, se, ce,
Adverbes :
Déterminants : leur, notre, ce,
Conjonctions et prépositions : et, comme, pour, en, avec,

Vocables significativement sous-employés au seuil de 5 pour cent
(Classement par catégories grammaticales et spécificité décroissante)

Verbes : être, approuver, étudier, avoir, inviter,
Substantifs : mesure, membre, modification, ministre, session, pays,
loi, problème, province, commune, ressource,
Adjectifs : canadien, fédéral,
Pronoms : vous, y, on,
Adverbes :
Déterminants : mon, son, certain, un,
Conjonctions et prépositions : de, à, sur, afin,